



Infirmiere seule la nuit dans une clinique

Par **CoralieP**, le **08/11/2014** à **15:58**

Bonjour,
Depuis des années, dans la clinique de chirurgie privée où je travaille on nous disait qu'il était illégal d'être un seul personnel soignant la nuit même si il n'y avait qu'un seul patient (pour les fêtes par exemple). Nous étions donc toujours 1 IDE + 1 AS avec un veilleur de nuit (qui lui ne fait pas parti du personnel soignant).
Un nouveau directeur vient d'arriver cet été et a décidé de fermer la clinique 2 semaines au moment des fêtes de fin d'années. Le problème c'est que nous sommes un centre SOS main et donc nous ne pouvons pas fermer la nuit pour pouvoir recevoir les urgences qui ne peuvent pas attendre le lendemain. Il a donc été décidé que nous serions seul IDE la nuit sans AS au cas où il y est une urgence dans la nuit ou si il reste quelques ambulatoires qui finalement n'ont pas pu sortir... Le nombre de patient peut donc bien évidemment être supérieur à 0! Nous sommes donc perdus quand à la légalité de cette situation...
Est-ce que nous devons accepter d'être seul la nuit, si un patient décompense, faire une réa seul semble très dangereux, et alors si 2 patients décompensent en même temps...! Sachant que le veilleur de nuit n'a aucune formation médicale bien sûr, il est là pour veiller à la sécurité des murs de la clinique...
Merci de votre réponse.

Par **moisse**, le **09/11/2014** à **09:35**

Bonjour,
Les conditions de fonctionnement de votre établissement sont décrites dans les autorisations délivrées par l'Agence Régionale de Santé.
Les instances représentatives du personnel ont accès à ces documents et donc aux conditions de fonctionnement tant matériels qu'humains.
Si aucun médecin/chirurgien orthopédiste ne doit être présent dans l'établissement, je m'interroge un peu sur la nature des urgences que peuvent accueillir une IDE et une AS, sans besoin d'évoquer le rôle du veilleur de nuit, cantonné à la sécurité des personnes et des biens.

Par **CoralieP**, le **09/11/2014** à **13:58**

Les urgences que nous recevons sont envoyées par les urgences des hôpitaux des environs et dans ce cas nous contactons le chirurgien de garde.
Merci de votre réponse, je vais contacter l'ARS de ma région.